PRÉFET
D'ILLE-ET-VILAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

JOURNÉE DES BUREAUX D'ÉTUDES

Dossiers : les bonnes pratiques / retours d'expérience

Rémi ANDRÉ - Adjoint au chef de l'unité départementale 35

PRÉFET
D'ILLE-ET-VILAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Dossiers : les bonnes pratiques / retours d'expérience

A. LES INSPECTEURS ICPE ET LES DOSSIERS

B. FOCUS SUR LA PHASE AMONT

C. RETOURS POUR QUELQUES THÉMATIQUES

PRÉFET
D'ILLE-ET-VILAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

A. LES INSPECTEURS ICPE ET LES DOSSIERS

Rappels

Les inspecteurs ICPE préfèrent instruire les dossiers rapidement

- Contours du projet définis et explicités.
- Dossier (très) structuré → sommaire (très) détaillé.
- Informations cohérentes d'une partie à l'autre.
- Schémas et illustrations plutôt que des centaines de lignes.
- Synthèses récapitulatives avec des engagements, voire des propositions de prescriptions.
- Si le site est existant : capitalisation des données existantes

Les inspecteurs ICPE ne sont ni des experts, ni des devins

→ si l'information n'est pas là : demande de compléments.

→ si ce n'est pas clair ou facilement compréhensible : demande de compléments.

→ si le document se contredit : demande de compléments.

→ si info capitale présente mais perdue dans les annexes : demande de complètements.

Les inspecteurs ICPE sont tenus de respecter la réglementation

- On ne peut pas aller au-delà des VLE réglementaires.
- On ne peut pas déroger aux doctrines et méthodologies nationales.
- On ne peut pas passer en force l'avis d'un autre service de l'État.
- Dérogation à la réglementation sur du neuf : non.
- Dérogation à la réglementation sur de l'existant : mesures compensatoires justifiées.

Un bon dossier ne sera pas toujours instruit rapidement, mais un dossier mal ficelé fera toujours perdre du temps
. au service instructeur,
. au bureau d'étude
. et au porteur de projet.

PRÉFET
D'ILLE-ET-VILAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

B. FOCUS SUR LA PHASE AMONT

Un outil pour accélérer l'instruction

Une réunion phase amont se prépare

- Identifier les enjeux principaux du projet et prévoir comment il y sera répondu.
- Identifier les difficultés réglementaires (VLE difficile à tenir, dérogation nécessaire, …) et prévoir comment il y sera répondu.
- Identifier ce qui reste encore incertain dans le projet et expliquer comment le dossier évoluera au fur et à mesure de sa finalisation.
- Identifier les contraintes du porteur de projet (délais par exemple) et les partager.

→ Utiliser le formulaire DREAL Bretagne comme support de préparation.

La phase amont engage le porteur de projet

- Si une procédure (DEP, k/k, demande d'aménagement à la réglementation) est indiquée comme nécessaire par l'inspecteur, elle doit être réalisée.
- Si l'inspecteur signale un guide méthodologique sur un thème (acceptabilité des rejets, EQRS, ...), le guide doit être suivi.
- Rester transparent et ne pas cacher une modification apportée au projet après la phase amont.

Si les phases amonts ont été mises en place,
c'est pour s'accorder sur la façon d'aborder les difficultés
et pas pour qu'elles soient esquivées ensuite.

PRÉFET
D'ILLE-ET-VILAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

C. RETOURS SUR QUELQUES THÉMATIQUES

L'étude d'acceptabilité des rejets en eau

- **Suivre les guides et feuilles de calcul « acceptabilité du milieu » de l'AELB.**
- Anticiper le temps nécessaire aux diagnostics sur les cours d'eau récepteurs.
- L'étude doit porter sur les micros-polluants **et** sur les macros-polluants.
- Pour un site IED rejetant en STEP, l'abattement de la STEP doit être pris en compte.

L'étude de dangers

- Les informations sensibles doivent être mises à part du dossier.
  → Ce n'est pas à l'Inspection de le faire le tri

- La modélisation des effets toxiques doit être faite à hauteur d'homme et en altitude

- Les MMR annoncées seront exigées
  → S'assurer que le porteur de projet les connaît et les mettra en œuvre

- Les études de danger doivent être au plus prêt du projet
  → Le rôle du BE est d'assurer l'appui méthodologique et de porter le crayon, mais la démarche d'analyse du risque doit être celle du porteur de projet.

Selon les retours que nous avons des industriels,
la différence entre les bureau d'études ICPE
se fait sur leur capacité à proposer des stratégies
qui sécurisent le projet lors de son instruction **et sur le long terme.**

→ le respect des attendus de l'administration
est un des outils pour cela.

PRÉFET
D'ILLE-ET-VILAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Merci pour votre attention

PRÉFET
D'ILLE-ET-VILAINE

Liberté
Égalité
Fraternité